



Réseau  
**Lecture  
Publique**

PÔLE  
CULTURE  
du Pays  
de Craon

## GUIDE DU LECTEUR



**Médiathèque intercommunale**  
18 rue Flandres Dunkerque  
53400 Craon  
02 43 06 07 25  
mediatheque@paysdecraon.fr  
www.paysdecraon.fr



## À VOTRE DISPOSITION

Un réseau lecture publique constitué de 16 bibliothèques et de 3 médiathèques dotées chacune d'un espace ludothèque.

Environ 80 000 ouvrages adultes et jeunesse (albums, romans, documentaires, BD, magazines, kamishibais...), dont 3 700 CD audio, 250 jeux vidéo, 1 900 jeux de société et de nombreux jouets d'imitation. Retrouvez le catalogue en ligne des bibliothèques sur le site : [www.paysdecraon.fr](http://www.paysdecraon.fr).

La consultation des documents et le jeu sur place sont libres et gratuits. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

## INSCRIPTION

L'inscription individuelle est obligatoire pour emprunter des documents. Elle doit être renouvelée chaque année. Les inscriptions se font dans toutes les bibliothèques du Réseau hormis pour les cartes « Jeux » qui doivent s'effectuer dans les ludothèques.

L'inscription est gratuite pour l'emprunt de tous les documents, excepté l'emprunt de jeux qui nécessite une cotisation de 10 euros par an (hors prêt des jeux surdimensionnés soumis à des modalités distinctes).

Vous devez :

- présenter une pièce d'identité pour toute inscription (carte d'identité, livret de famille, permis de conduire, passeport)
- compléter une autorisation parentale pour les enfants âgés de moins de 18 ans.

## CONDITIONS DE PRÊT

Muni de votre carte, vous pouvez emprunter :

- 10 LIVRES ou MAGAZINES dans chaque bibliothèque / médiathèque
- 6 CD à la médiathèque de Craon (dont 1 vinyle)
- 1 JEU VIDÉO (Craon – Renazé - Cossé-le-Vivien)
- 2 KAMISHIBAÏS (prêt d'un butaï possible)
- 1 LISEUSE
- 2 JEUX DE SOCIÉTÉ dans chaque ludothèque (Craon – Renazé – Cossé-le-Vivien)

Pour une durée de TROIS semaines.

Vous pouvez emprunter des documents dans 2 bibliothèques ou médiathèques différentes: les documents se cumulent sur votre carte, dans la limite de 20 livres (ou magazines) et 4 jeux. Les autres supports se rajoutent à ce total de prêts.

Le retour des documents peut s'effectuer dans toutes les bibliothèques du réseau, quel que soit le lieu où les documents ont été empruntés.



## DES SERVICES

### PROLONGER

Vous pouvez prolonger la durée de prêt initiale (3 semaines) une fois en vous déplaçant dans une bibliothèque du réseau, en accédant à votre compte lecteur en ligne sur le site : [www.paysdecraon.fr](http://www.paysdecraon.fr), par mail ou en téléphonant. Un délai supplémentaire de 3 semaines vous est alors accordé (hors documents réservés).

### RÉSERVER

Vous pouvez faire 2 réservations de documents : en vous adressant directement aux bibliothécaires dans une bibliothèque, ou en accédant au catalogue et à votre compte lecteur en ligne sur le site du Pays de Craon. Vous êtes informés par courriel ou par téléphone de la disponibilité du document et vous disposez de 2 semaines pour le retirer dans votre bibliothèque ou ludothèque d'inscription.

Attention ! Votre bibliothèque d'inscription peut être différente de votre ludothèque d'inscription pour le retrait de vos réservations.

### LES RESSOURCES DÉPARTEMENTALES

Vous pouvez consulter le catalogue en ligne de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne sur le site : [www.bdm.lamayenne.fr](http://www.bdm.lamayenne.fr) (consultation uniquement ; réservation possible auprès des équipes du réseau).

Des ressources numériques sont également à votre disposition sur la médiathèque numérique : <http://bdmlamayenne.bibliondemand.com/> : livres numériques, 1000 titres de presse, catalogue VOD, logiciels d'autoformation, jeux vidéo... (renseignements dans les médiathèques).

### LE SUIVI DE VOS EMPRUNTS

Des courriers de rappel vous invitent à rendre vos documents en retard, ou bien à demander la prolongation de la durée initiale de prêt (1er rappel uniquement). Après 3 rappels, et en cas de non restitution des documents en retard, un titre de recettes est émis demandant au lecteur retardataire le remboursement des documents en retard (conformément au règlement intérieur article 5.9).

### LES VÉRIFICATIONS ET LES RÉPARATIONS

Nous vérifions tous les documents rendus. Pour les jeux, merci de les vérifier de votre côté avant de les rapporter.

Nous réparons les documents avec du matériel adapté. Merci de ne jamais réparer vous-même un document endommagé.